

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALZON**

SEANCE DU 8 FEVRIER 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 8
Présents : 6
Votants : 8

Date de convocation :

3 février 2023

Date d'affichage :

3 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, mercredi 8 février, à 17 heures et 45 minutes, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de la bibliothèque, en séance à huis-clos, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

Présents : Elodie BRUN, Odile COLOMB, Marie Hélène DISPARD VIVENS, Alain BOUTONNET, Roger LAURENS, Patrick REILHAN.

Excusé : Gérard ABRIC *procuration* à Roger LAURENS, Dominique CAUVAS *procuration* à Odile COLOMB

Secrétaire de séance : Odile COLOMB

OBJET : EPICERIE - NOUVEAU BAIL COMMERCIAL = MAIRIE ALZON/EURL RAUSCHER L.

Dans le cadre de la vente du fonds de commerce de l'épicerie par la société SAS SOUKHA (*gérants* : M. RIVIERE et Mme DELCLOS) et son rachat par la société EURL RAUSCHER Ludovic, le maire propose aux membres du conseil de céder le bail commercial de la SAS SOUKHA à l'EURL RAUSCHER Ludovic,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

VALIDE la cession du bail commercial de la SAS SOUKHA à l'EURL RAUSCHER Ludovic, à compter du 14 février 2023

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document inhérent à cette procédure,

Le Maire,

Roger LAURENS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.